

## Les notables napoléoniens : du cas français à celui *italien*

**Stefano Levati**

---



### **Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/rives/2969>

DOI : 10.4000/rives.2969

ISBN : 978-2-8218-0062-5

ISSN : 2119-4696

### **Éditeur**

TELEMME - UMR 6570

### **Édition imprimée**

Date de publication : 15 février 2009

Pagination : 215-228

ISSN : 2103-4001

### **Référence électronique**

Stefano Levati, « Les notables napoléoniens : du cas français à celui *italien* », *Rives méditerranéennes* [En ligne], 32-33 | 2009, mis en ligne le 15 février 2010, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rives/2969> ; DOI : 10.4000/rives.2969

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Tous droits réservés

---

# Les notables napoléoniens : du cas français à celui italien

Stefano Levati

---

- 1 L'intérêt que porte l'historiographie à la notabilité peut être assez facilement reconduit à une occasion précise, celle de la communication tenue par Ernest Labrousse au X<sup>e</sup> Congrès international des sciences historiques tenu à Rome en 1955. À cette occasion, Labrousse présenta une contribution de nature méthodologique au titre assez significatif, *Voies nouvelles vers une histoire de la bourgeoisie occidentale aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*<sup>1</sup>, dans laquelle il invitait la communauté à abandonner les discussions sur les catégories et les modèles, et à engager des recherches sur le terrain pour observer la bourgeoisie et en compter la consistance. C'est dans ce but qu'il signala quelques sources importantes, parmi lesquelles les archives électorales et, en particulier, les « listes par cens, grand répertoire des notables » de la période napoléonienne. Dès le début, donc, la volonté d'étudier les notables de la France « napoléonienne » apparaît caractérisée par deux éléments fortement marqués et qui auraient orienté considérablement les études à venir : à savoir, l'équation notable/bourgeois et le recours à une approche essentiellement quantitative et sérielle, en hommage à un choix méthodologique qui de l'histoire économique s'étendait également à l'histoire sociale et qui, dans les années 1960 et 1970, auraient donné en France ses meilleurs résultats.
- 2 Justement, à la suite de cette intervention importante, les études initialement consacrées à des départements spécifiques se multiplièrent rapidement. Ainsi, déjà au 84<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes, tenu à Dijon en 1959, furent présentées les recherches de Maurice Agulhon intitulées *Les sources statistiques de l'histoire des notables au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans les archives d'un département. Le Var*, et de R. Dufraisse, *Les notables de la rive gauche du Rhin*. Cependant, il faut attendre les célébrations du bicentenaire de la naissance de Napoléon pour que l'intérêt sur la notabilité, nourri également par la profonde révision des paradigmes interprétatifs de la Révolution française et par le refus d'une lecture rigide et classique du phénomène révolutionnaire<sup>2</sup>, retourne avec force sur le devant de la scène, grâce aux nombreuses contributions présentées dans la troisième

section – consacrée à « La Société » – du Colloque organisé à la Sorbonne par M. Agulhon, J.M. Levy, R. Dufraisse, J. Vidalerie et A. Palluel-Guillard, et aux départements du Var, de l'Ain, des Alpes du nord et de ceux hanséatiques<sup>3</sup>. C'est par cet intérêt renouvelé pour la nouvelle société remodelée par la révolution que fut lancé par Louis Bergeron et Guy Chaussinand-Nogaret le grand projet d'enquête collective, en effectuant un recours important à l'élaboration informatique des données, sur *Les Grands notables du Premier Empire : notices de biographie sociale*, annoncé par un article paru dans les *Annales* en 1971<sup>4</sup>, dont les premiers des 27 volumes actuellement publiés sortirent en 1978<sup>5</sup>. Parallèlement au lancement de ces monographies départementales, les directeurs eux-mêmes firent imprimer, en 1979, un premier ouvrage important de synthèse dans lequel, sur la base d'une énorme quantité d'informations, était déjà ébauché un profil partiel du notable français du Premier Empire : *Les « masses de granit »*<sup>6</sup>. Profil qui, comme il était légitime de s'y attendre, vu la nature des sources et des choix effectués par le législateur pour définir le notable, le classe comme une propriétaire terrien d'âge moyen (60% a entre 40 et 60 ans), marié (86%), ayant des enfants (2,83 fils par famille). Patrimoine foncier, âge avancé, épouse et enfants : des éléments qui devaient d'une certaine façon garantir une certaine modération politique et, donc, un soutien plus ou moins déclaré à la cause impériale. Il convient d'indiquer deux autres caractéristiques pertinentes, utiles pour émettre ensuite des réflexions comparatives : le nombre limité de nobles d'ancien régime et celui relativement faible de notables exerçant des professions « étatiques » (administration civile, armée et clergé) qui dépassent de peu 15% du total, alors que les professions libérales apparaissent substantielles (17,59%), les marchands et les hommes d'affaires (16,42%), bien plus, évidemment, que les rentiers.

- 3 Ces résultats étaient en partie tenus pour acquis, car la figure du notable avait déjà été d'une certaine manière tracée sur le papier, selon les critères censitaires et la modération politique, d'abord dans la Constitution de l'an VIII, puis par la décision des sénatus-consultes 1 Brumaire année X et 16 Thermidor année X, par lesquels étaient institués les listes de notabilité et les collèges électoraux. Ce système électoral établi sur des bases censitaires était supposé donner un semblant de représentativité au nouveau régime, lui garantir le soutien nécessaire et, en même temps, remodeler la hiérarchie sociale de la France post-révolutionnaire sur des fondements différents de ceux de l'Ancien Régime. La propriété foncière fut justement la clef de voûte du système dans sa totalité, système élaboré par Sieyès qui en fut le véritable artisan. Les propriétaires terriens avaient en fait le droit de faire partie des collèges électoraux d'arrondissement, tandis que l'accès à ceux des départementaux était réservé aux 600 plus grands contribuables de chaque département (les « très notables »).
- 4 Un tel système électoral fut adopté en Italie uniquement dans les territoires qui firent directement partie, sous forme de département, de l'Empire français, soit le Piémont, la Ligurie et, dans un deuxième temps, la Toscane et les ex-duchés de Parme et Plaisance. C'est seulement pour ces territoires que le mot de notable peut être utilisé avec la même acception, formalisée du point de vue institutionnel, en vigueur dans l'Empire transalpin. Le système impérial n'entra pas en vigueur dans les territoires ayant en revanche convergé d'abord dans la République italienne, ensuite dans le Royaume d'Italie – c'est-à-dire, les territoires de l'Italie centrale et septentrionale (les régions actuelles de Lombardie, Vénétie, Trentin, Frioul Vénétie Julienne, Émilie Romagne, Marches) –, mais il fut tout de suite remplacé par un autre système fondé sur trois collèges restreints<sup>7</sup>. Seul le premier – le Collège des possédants – détenait des traits assimilables, d'une certaine

façon, aux listes des plus grands contribuables, quoique le nombre limité des personnes nommées ait pu déjà révéler l'existence d'une sélection bien plus radicale que celle figurant dans les listes départementales. On se trouve donc face à une base sociale plus petite et orientée, encore plus qu'en France, par les choix de l'État, qui réservait non seulement à des commerçants et à des savants un rôle qu'il n'aurait pas nécessairement eu sur la base de la fortune, mais intervenait aussi directement dans la sélection des possédants eux-mêmes pour lesquels, en plus d'un patrimoine immobilier certain, les évaluations d'ordre plus spécifiquement politique durent également jouer.

- 5 D'où la nécessité pour les historiens de l'Italie napoléonienne d'adopter une définition du notable qui flaque à celle purement sociale et censitaire, retenue initialement par les historiens français, une autre, plus large dans laquelle, en plus de la prééminence socio-économique, soit pris en compte « celui qui exerce une influence politique et participe d'une certaine manière de l'autorité ». C'est cette voie indiquée depuis 1969 par Armando Saitta dans sa communication intitulée *Appunti per una ricerca sui notabili dell'Italia napoleonica*, lors du déjà cité Colloque sur le bicentenaire qui ouvra également en Italie les études sur la notabilité<sup>8</sup>.
- 6 La dette des historiens italiens pour l'article pionnier d'Armando Saitta fut exprimée, en 1974, par Carlo Capra dans une contribution consacrée à la composition du Collège des possédants, de laquelle émergeait la très étroite continuité en termes de composition des sommets sociaux entre ancien régime et époque napoléonienne, en l'absence d'un *bouleversement* <sup>similaire</sup> à celui produit en France, d'abord par la Révolution, puis par les processus migratoires de si nombreuses familles nobles. Dans le Collège électoral des possédants durant la République italienne (1802-1805), l'ancienne noblesse était présente à 75%, pourcentage qui s'élevait à 82,5%, si l'on prend en compte les 537 membres des trois Collèges électoraux durant le Royaume (1805-1814)<sup>9</sup>.
- 7 L'image du notable-noble, ou du moins du notable-propriétaire terrien, qui trouvait une réponse et un soutien dans les idées exprimées par de nombreux penseurs politiques de l'époque<sup>10</sup>, fut confirmée par les premières enquêtes menées dans le courant des années 1970<sup>11</sup>. Profitant de ces études, Carlo Capra proposa, en 1978, une première synthèse comparative qui démontra l'énorme distance qui divisait le modèle français de celui italien. Si le premier apparaissait marqué par la présence d'« hommes nouveaux » d'origine bourgeoise<sup>12</sup>, arrivés fièrement sur le devant de la scène avec la révolution, lorsqu'une bonne partie des nobles dut laisser carrément le pays, le second était résolument connoté par une forte continuité avec le passé. Presque 80% des personnes les plus imposées du Département de l'Olona, sur la base de l'emprunt forcé du 18 mars 1798, étaient des patriciens (54,5%) ou nobles (21,7%), pourcentage qui monte à 90%, si l'on considère uniquement les revenus présumés supérieurs à 28.000 livres. Fils d'une « révolution » sensible à ne pas altérer en profondeur les équilibres socio-économiques existant dans la péninsule, le notable italien de la période napoléonienne se distinguait mal du noble d'ancien régime, sinon sur le plan des fondements juridiques<sup>13</sup>. De l'étude des acquéreurs des biens nationaux, des listes des souscripteurs des impôts extraordinaires, comme de l'analyse des sommets de l'État, se dessine une image du notable fortement calquée sur celle du possédant (30 préfets nobles sur 52 ; 2 sénateurs sur 3), qui à son tour était reconduite à celle du noble d'ancien régime. C'est ainsi que Carlo Capra fut porté à soutenir que même la présence des hommes nouveaux au sommet des hiérarchies de la richesse, quoique plus dynamiques et modernes que leurs prédécesseurs, fut tout compte fait fonctionnelle, avec un processus d'assimilation

expérimentée avec bonheur depuis des siècles par des corps patriciens des villes de la plaine du Pô, processus qui était destiné à renforcer la solidité du groupe dominant<sup>14</sup>.

- 8 En l'absence d'un réel dynamisme social, il était donc nécessaire pour l'État de saisir les vrais éléments de nouveauté de l'expérience napoléonienne, à cet État qui devait se charger de combler « le hiatus existant entre cet État moderne bourgeois dans ses fondements juridiques, sinon dans ses organisations politiques et la société encore archaïque et aristocratique [...]. Le problème, pour ainsi dire, était celui d'adapter la société à l'État et non vice versa »<sup>15</sup>.
- 9 Il est donc naturel que l'enquête se déplace vers d'autres directions et considère avec un intérêt plus grand les réalisations législatives et administratives des appareils de gouvernement en tant que véritables facteurs de modernisation sociale. D'une part, Renato Zangheri mit en évidence sous peu les « nouvelles conditions de la propriété », à la différence des nouveaux propriétaires, décidément bourgeois<sup>16</sup>; d'autre part, l'intérêt se porta sur l'analyse des institutions et du personnel qui les faisaient fonctionner, avec la conviction que, dans ce cadre, il fallait enregistrer, même sous l'angle social, les nouveautés les plus marquantes et décisives.
- 10 Ce n'est pas un hasard que le fascicule monographique des *Quaderni storici*, qui contient l'article déjà cité de Carlo Capra – en plus de ceux d'autres historiens – et qui a apporté une contribution importante à l'orientation du débat et de la recherche, s'intitule de façon révélatrice *Notabili e funzionari nell'Italia napoleonica*<sup>17</sup>, dans lequel les deux âmes de la classe dirigeante sont explicitement mises côte à côte.
- 11 La nouveauté des années napoléoniennes, même sur un plan strictement social, fut donc identifiée grâce à l'apparition d'une nouvelle bureaucratie, nouvelle pour ses hommes comme pour sa formation et ses carrières. La plus grande nouveauté sociale de ces années résida donc dans l'émergence et l'affirmation de cette bureaucratie méritocratique ; l'ascension bourgeoise se concrétisa dans cette ascension. Des témoignages de ce nouvel intérêt de recherche, qui s'affirma à la fin des années 1970, proviennent des contributions de Livio Antonielli et d'Alfonso Scirocco, qui publièrent les premiers résultats de leurs réflexions dans le fascicule déjà mentionné des *Quaderni storici*, et d'une série nourrie de recherches, des mêmes auteurs et d'autres, qui parurent au début des années 1980<sup>18</sup>. Le concept de notable ainsi étendu au personnel aussi bien du gouvernement que des périphéries administratives n'est plus circonscrit aux seuls membres des collèges électoraux ou à ceux qui résultaient présents dans les listes des plus taxés ou dans celles qui furent rédigées à des fins fiscales<sup>19</sup>.
- 12 Du reste, même en France, déjà dans les années 1970 – durant la période du plus grand enthousiasme pour les études sur la notabilité – la nécessité d'approfondir et de mieux articuler la structure et le fonctionnement de la société napoléonienne se fit davantage sentir. Mettant à profit les précieuses indications de Georges Lefebvre, qui avait dégagé en trois groupes sociaux les piliers du système napoléonien, ajoutées aux notables, aux fonctionnaires et aux militaires, de nouvelles recherches furent lancées dans des directions nouvelles. Jean Tulard présenta au Colloque de 1969 les premiers résultats d'une étude sur la noblesse d'Empire, qui fut terminée dix ans plus tard, dans laquelle l'attention était prêtée à d'autres formes de notabilité totalement détachées des logiques censitaires voulues par Sieyès, mais dépendant exclusivement du mérite et de la générosité impériale. Telle est la logique qui soutient l'attribution de la Légion d'honneur, accordée en très grande partie aux militaires (90% des 38.603 membres existant lors de l'abdication), dont le prestige social était en quelque sorte égalé à celui de « notabiliaire »

dans le moment où, à l'intérieur des collèges d'arrondissement et de département, ils se virent réservés des postes. Une fois encore, ce fut Napoléon lui-même qui réunit ultérieurement, dans une perspective de grande ampleur, la société française autour du nouvel empereur par la création d'une noblesse qui se posait néanmoins en France, sur le plan de la discontinuité, du moins sous le profil social, avec la situation de l'ancien régime. Seulement 22% des 3.263 nouveaux notables pouvaient vanter un titre ancien, alors que 58% provenaient des rangs de la bourgeoisie et 20%, presque tous des militaires, étaient issus des classes populaires. Cependant, ce furent ces notables, seulement en très faible partie composant la masse de granit sur lequel le nouvel édifice social et étatique aurait dû s'appuyer, qui bénéficièrent de la reconnaissance attendue et des riches dotations impériales. Mais à nouveau ce sont les « serviteurs de l'État » à prévaloir : il s'agit, pour 59%, des militaires et, pour 22%, des hauts fonctionnaires (123 préfets sur 130), tandis que seule une petite partie du monde des notables (17%) voyait formalisée et consolidée, par la détention d'un titre transmissible, leur propre prééminence sociale<sup>20</sup>. Une opération analogue fut réalisée dans le Royaume d'Italie. Le service à rendre à l'État constitua également ici le principal critère de sélection, grâce à l'attribution de nouveaux titres nobiliaires. Plus de la moitié des 227 diplômes nobiliaires, octroyés entre 1809 et 1813, ne faisaient que consacrer, sur la base de la loi, les positions occupées par les destinataires au sommet de l'État ou de l'Église, ce qui permit de consolider la fonction d'agrèger, une fonction dévolue surtout à la machine politique et administrative dans la nouvelle société, alors que l'espace laissé aux militaires se révèle bien plus restreint (seulement 10% des nouveaux nobles provenaient de ses rangs contre 59% au sein de l'Empire français). Toutefois, contrairement à ce qui se produisit en France, on enregistre dans le Royaume d'Italie une solide superposition de la figure du noble-notable et celle de l'homme d'État, superposition dont témoigne sans équivoque le fait que plus de 70% de la noblesse napoléonienne du Royaume jouissait déjà du titre sous l'ancien régime<sup>21</sup>.

- 13 L'extension du concept original de notabilité, au point d'englober les fonctionnaires, qui fut effectuée par les historiens italiens à la recherche des facteurs de la modernisation sociale, faiblement perceptible à travers une analyse exclusivement patrimoniale, tout comme l'intérêt prêté par l'historiographie française à d'autres composantes importantes de la nouvelle société napoléonienne (les nouveaux nobles ou les décorés) ont induit les historiens à repenser le processus de division de la société française au temps de Napoléon. Ceux-ci ont associé et tempéré le concept de notable à celui plus général d'élites qui, comme Louis Bergeron le fit déjà ressortir en 1972, ne pouvait pas être ramené au seul personnel politique et administratif ou aux « plus imposés »<sup>22</sup>. Une nouvelle réflexion auquel ne devait pas être étranger le climat culturel de la seconde moitié des années 1970, marquées par un affaiblissement de l'engouement porté sur l'histoire quantitative qui soutint l'approche initiale de l'histoire de la notabilité napoléonienne<sup>23</sup>.
- 14 Louis Bergeron lui-même se chargea au cours de ces années de lancer une vaste et novatrice recherche sur le monde des affaires parisien, un monde qui était resté inévitablement méconnu – étant donné le nombre encore limité de ses composantes<sup>24</sup> et la tendance à le masquer derrière la terminologie socialement plus gratifiante de possédant – par l'énorme masse statistique des listes de notabilité. Toutefois, et ceci constitue un des si nombreux mérites du travail pionnier de Louis Bergeron, à la faible consistance numérique fait pendant, du moins dans les villes et les ports majeurs, une signification sociale, politique et, évidemment, économique considérable<sup>25</sup>. C'est

justement sur les traces de cette étude et à l'intérieur d'un projet de recherche promu par l'École des Hautes Études en Sciences Sociales que l'histoire des bourgeoisies marchandes et d'entreprises ont été étudiées dans d'autres réalités citadines, et dans des contextes de productions spécifiques. Parmi les premières qui méritent d'être rappelés figurent *Les bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIX<sup>e</sup> siècle* de Jean Pierre Chaline (Paris, 1982), tandis que, pour les deuxièmes, figurent les remarquables recherches de Denis Woronoff et de Serge Chassange qui ont reconstruit le profil social et économique des entrepreneurs sidérurgiques et cotonniers en une période d'effervescence particulière<sup>26</sup>. Paradoxalement, cette ouverture sur le monde productif et, plus généralement, des affaires à l'époque ne trouva pas de suite dans l'historiographie italienne, exception faite d'une étude d'Angelo Moioli consacrée au Conseil général de commerce, organe consultatif de programmation économique fondé en 1811<sup>27</sup>. Paradoxalement, disions-nous, car la composante mercantile – contrairement à ce qui s'était produit dans la France consulaire – fut valorisée tout de suite par les autorités républicaines et le président Bonaparte. Déjà lors des Comices de Lyon de décembre 1801 – janvier 1802, en fait, le premier consul voulut que même la composante marchande fût correctement représentée ; un choix qui fut ensuite rappelé dans la réalisation de l'espace social censé soutenir les sorts du nouvel État napoléonien. Dans ce qui préfigure comme le microcosme du monde de la notabilité italienne, à côté du Collège des possédants, il existait en fait deux autres, quoique numériquement inférieurs : l'un des commerçants, l'autre des savants. Seulement récemment, le sujet a été affronté de façon approfondie, mais limitée à la seule ville de Milan qui, cependant, en plus d'être la capitale politique et administrative de l'État napoléonien représentait aussi la plus grande place financière et économique de l'Italie centrale et septentrionale. Dans une étude publiée en 1997, j'ai montré l'importance et la centralité sociale assumée par le groupe marchand milanais au cours de l'époque napoléonienne, alors que celui-ci devient une composante importante et indispensable de la vie théâtrale, culturelle et également curiale<sup>28</sup>. Centralité sociale qui est indissociable à l'obtention d'une condition d'aisance patrimoniale sociale – qui ne se trouve pas dûment saisie dans les listes des plus imposés et dans celles des notables rédigées sur la base de l'indication de la seule rente foncière – qui permit à un nombre substantiel de négociants de rivaliser avec les familles patriciennes les plus anciennes et les plus aisées. Centralité qui commence péniblement à émerger également dans d'autres réalités au fur et à mesure que de nouvelles recherches sont conduites, comme dans le cas de Bergame étudié par Cinzia Martignone et Claudio Besana, ou dans celui de Florence analysé par Fabio Bertini, ou encore dans celui de Bari étudié par Biagio Salvemini<sup>29</sup>.

- 15 Ainsi, paradoxalement, au moment même où apparaissaient les premiers résultats solides promus par l'entreprise monumentale de Louis Bergeron et de Guy Chaussinand-Nogaret, avec la publication intitulée *Les « masses de granit »* en 1979, ainsi que les premières monographies départementales du projet *Grands notables du Premier Empire*, publiées entre 1978 et 1979<sup>30</sup>, le sujet de la notabilité sortait également du vocabulaire des historiens français. Le mot était supplanté par celui plus large et englobant d'*élites*, qui recevait et valorisait en son sein le monde multiforme de la société et de l'État : des hommes d'affaires au monde de la magistrature<sup>31</sup>, des préfets au clergé, des militaires aux sénateurs<sup>32</sup>. Ainsi, en France comme en Italie, en dépit de quelques exceptions importantes, l'historiographie de ces vingt dernières années a déplacé l'attention des sommets de la société aux classes dirigeantes créées par l'État et inextricablement liées à celui-ci, avec la conviction que la solidité du régime napoléonien soit due, dans

l'immédiat peut-être, plus au résultat de la fidélité des secondes qu'au soutien formel des premiers.

- 16 La conscience grandissante du rôle éminent joué par l'État dans le processus de « chirurgie sociale » censé avoir donné naissance à la société du XIX<sup>e</sup> siècle et, en même temps, de l'inévitable décalage temporel entre les changements politiques et institutionnels immédiats et de nombreuses modifications sociales plus lentes et ambiguës, ont produit une autre réorientation historiographique importante. Celle-ci est facilement appréhendable aussi bien en Italie qu'au-delà des Alpes : à savoir la tendance d'enquêter, sur une longue période qui va au-delà des limites de la saison napoléonienne, l'histoire et les développements, surtout sociaux, les brusques changements produits d'abord par la Révolution, ensuite par l'Empire. Dans cette perspective diachronique se distinguent certaines des études les plus novatrices sur la saison napoléonienne des dernières décennies : je me rapporte aux recherches de Nathalie Petiteau, *Élites et mobilités : la noblesse d'Empire au XIX<sup>e</sup> siècle (1808-1914)*<sup>33</sup>, de Jacques-Olivier Boudon, *L'épiscopat français à l'époque concordataire, 1802-1905 : origines, formation, nomination*<sup>34</sup> et, pour l'Italie, de Marco Violardo, *Il notabilato piemontese da Napoleone a Carlo Alberto*<sup>35</sup>. Malgré la diversité de leur problématique, ces travaux se fondent sur le présupposé selon lequel il est possible de vérifier et d'évaluer, seulement dans la longue durée, l'impact et la réussite de certaines opérations de « chirurgie sociale », telles que l'énucléation d'une notabilité aux fortes connotations bourgeoises, à l'origine présumée du *Risorgimento*, qui culmina au Piémont lors des mouvements de 1848. Mais le rôle d'une noblesse sans racine qui dut affronter en France, souvent sans en avoir les défenses politiques et patrimoniales adaptées, les situations difficiles de la Restauration, de la Première République et du Second Empire, ainsi que l'émergence d'un épiscopat délié, plus que par le passé, à un système de sélection traditionnel et encore plus dépendant des choix de l'État, peuvent témoigner du succès de ce processus étatique.

## Conclusion

- 17 Sous le profil des développements historiographiques, les deux traditions, celle italienne et celle française, semblent se modifier, à partir de la fin des années 1970, dans la même direction, en affrontant des sujets et en adoptant des approches analytiques désormais identiques. En revanche, sur le plan des résultats de ce désormais riche ensemble d'études, les similitudes s'alternent cependant selon des spécificités marquées.
- 18 Les profondes différences relevées doivent être reconduites, selon moi, plus qu'à un tissu social différent du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui présente pour les grandes villes de nombreuses analogies, au rapport différent et particulier entretenu avec la Révolution. Si, en France, celle-ci marque, surtout dans sa première phase, un tournant radical qui, par le biais de l'émigration et les condamnations, « décapite » les anciennes hiérarchies sociales, en ouvrant inévitablement la voie à des hommes nouveaux qui se trouvèrent « contraints » à remodeler leur société sur la base de nouveaux critères et de nouvelles valeurs, tout cela ne se vérifia pas dans les territoires italiens ou, alors, se vérifia seulement dans une moindre mesure. L'arrivée des troupes révolutionnaires françaises et de leurs gouvernements, puis de ceux de Napoléon Bonaparte, produisirent un tremblement de terre politique et social profond, mais modifièrent seulement en partie la hiérarchie sociale, au sommet de laquelle continuaient de subsister de façon prééminente les anciennes familles aristocratiques d'ancien régime. Ce n'est pas un hasard si justement



les nouvelles autorités franco-italiennes se seraient adressées à ces hommes pour faire fonctionner les nouvelles institutions de gouvernement, conscientes du fait qu'il était nécessaire de les lier à la nouvelle cause « nationale » et, en même temps, qu'ils étaient les mieux placés à servir de guide au pays.

- 19 Une deuxième considération s'impose. La consolidation de l'État napoléonien en Italie survient dans une phase où les vents révolutionnaires démocratiques ont désormais fini depuis longtemps de souffler et où les mêmes autorités directoriales s'étaient finalement assises sur des positions de modération politique et sociale. Mais pas seulement. La création de la République italienne, qui est celle qui plus concrètement engage le travail de « chirurgie sociale », coïncide avec le moment de plus grande splendeur de l'étoile napoléonienne. Contrairement à ce qui se produisit en France, où Bonaparte dut parvenir à une vision de la nouvelle société post-révolutionnaire, une vision fortement conditionnée par les choix de Sieyès et par l'idée du notable – possédant, qui enregistrait une situation de fait – les préfets et l'État « se limitant » à relever qui appartenait ou non à cette classe –, il se trouva en Italie dans les conditions de pouvoir modeler *in toto* la nouvelle société. Comment ? Il fallait renoncer tout de suite à l'idée de sélectionner une notabilité diffuse et pointer résolument à la fois sur une base sociale bien plus exiguë, mais plus solide, que celle existant en France (les membres des trois Collèges étant au nombre de 600), et sur une prééminence sociale reconnue depuis des décennies, sinon des siècles. Cette prédominance est en réalité le fruit d'une combinaison calibrée entre des hommes anciens et des hommes nouveaux, tous cependant au service de la nouvelle cause, qui fut d'abord consulaire, puis impériale, et dont leurs destins dépendaient en grande partie. Dans une telle situation, il est évident que les marges d'intervention et de manoeuvres de l'État dans la construction d'un nouveau système social, par le biais de reconnaissances d'abord *ad personam*, puis de titres royaux, résultèrent encore plus importantes que celles qui se produisirent en France. Et ce furent surtout les fonctionnaires de l'État eux-mêmes, avec leur prééminence reconnue et leur présence systématique sur le territoire, qui comblèrent les vides d'une société à la recherche de nouveaux équilibres et de nouvelles légitimités.
- 20 Cependant, une telle diversité ne doit pas cacher que les différences enregistrées entre les élites napoléoniennes et celles de l'Italie apparaissent en tous deux le cas comme le résultat – bien plus que de deux réalités sociales profondément différentes en fonction des articulations et du développement social – d'opérations de « chirurgie sociale » dirigées par un État qui, tout en poursuivant un modèle social très semblable à plus d'un titre, se trouva à travailler sur des tissus sociaux profondément modifiés par des récents résultats de la Révolution française. Et, surtout, dans des moments historiques qui, pour proches qu'ils aient pu être, étaient en définitive différemment caractérisés par l'activisme et la force de son organisation tant centrale que périphérique.
- 21 *Explication du titre* : avec le mot « Italie », on se réfère à la situation des territoires ayant fait partie, entre 1802 et 1814, de la République italienne et du Royaume d'Italie, auxquels la présente contribution prête une attention particulière, en élargissant le regard à d'autres réalités de la péninsule.
- 22 texte traduit par Lucien Faggion

## NOTES

1. Dans *Relazioni*, vol. IV, *Storia moderna*, Florence, Sansoni, 1955, p. 367-396, désormais dans E. LABROUSSE, *Come nascono le rivoluzioni. Economia e politica nella Francia del XVIII e XIX secolo*, Turin, Bollati e Boringhieri, 1989, p. 238-265.
2. Pour un panorama sur le débat historiographique, cf. L. GUERCI, B. BONGIOVANNI (dir.), *L'albero della rivoluzione*, Turin, Einaudi, 1989; M. TEMI (dir.), *Il mito della rivoluzione francese*, Milan, Il Saggiatore, 1981; F. FURET, *Critica della rivoluzione francese*, Rome-Bari, Laterza, 1980.
3. Les actes du Colloque furent publiés l'année suivante dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, dans un numéro monographique intitulé *La France à l'époque napoléonienne*.
4. G. CHAUSSINAND-NOGARET, L. BERGERON, R. FORSTER, « Les notables du *Grand Empire* en 1810 », *Annales ESC*, 5 (1971), p. 1052-1075.
5. Au cours de cette même année parurent, aux Éditions du Centre national de la recherche scientifique, les volumes dus à : A. MAUREAU et G. PEYRON-MONTAGNON (dir.), *Vaucluse, Ardèche* ; A. PALLUEL-GUILLARD (dir.), *Mont-Blanc. Léman* ; M. RICHARD (dir.), *Bas-Rhin* ; R. DUFRAISSE (dir.), *Sarre, Mont-Tonnerre, Rhin et Moselle, Roër*. Une liste ajournée en 1994 des volumes jusqu'alors publiés est reportée dans les annexes bibliographiques de N. PETITEAU, *Élites et mobilités : la noblesse d'Empire au XIX<sup>e</sup> siècle (1808-1914)*, Paris, La Boutique de l'histoire, 1997.
6. L. BERGERON, G. CHAUSSINAND-NOGARET, *Les « masses de granit » : cent mille notables du Premier Empire*, Paris, EHESS, 1979.
7. Les trois collèges sont : celui des possédants (300 membres), des commerçants (150) et des savants (150).
8. A. SAITTA, « Appunti per una ricerca sui notabili nell'Italia napoleonica », *Critica storica*, 1 (1972), p. 53-71.
9. C. CAPRA, « Una ricerca in corso: i Collegi elettorali della Repubblica italiana e del Regno d'Italia », *Annuario dell'Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea*, vol. XXIII-XXIV, 1971-1972, Rome, 1975, p. 475-495, p. 480-481.
10. Voir, par exemple, les remarques qu'ont exprimées à ce sujet Vincenzo Cuoco et Gian Domenico Romagnosi, dans A. DE FRANCESCO, *Vincenzo Cuoco: una vita politica*, Rome-Bari, Laterza, 1997, et L. MANNORI, *Uno Stato per Romagnosi*, Milan, Giuffrè, 1984.
11. En plus de l'article déjà cité de Carlo Capra, voir également F. ARESE, « Patrizi, nobili e ricchi borghesi del dipartimento d'Olonza secondo il fisco della prima Repubblica Cisalpina (1797-1799) », *Archivio storico lombardo*, 1975, p. 95-161; C. ZAGHI, « Proprietari e classe dirigente nell'Italia giacobina e napoleonica » ; L. BERGERON, « La place des gens d'affaires dans les listes de notables du Premier Empire, d'après les exemples du Piémont et de la Ligurie » ; J.-P. FILIPPINI, « Ralliement et opposition des notables toscans à l'Empire français », articles qui ont tous paru dans l'*Annuario dell'Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea*, vol. XXIII-XXIV, 1971-1972, Rome, 1975, p. 105-220, 315-329, 331-355.
12. Cf. G. CHAUSSINAND-NOGARET, L. BERGERON, R. FORSTER (dir.), « Les notables du *Grand Empire* en 1810 », *art. cit.*
13. C. CAPRA, « Nobili, notabili ed élites : dal « modello » francese al caso italiano », *Notabili e funzionari nell'Italia napoleonica*, numéro monographique dirigé par p. Villani dans la revue *Quaderni storici*, 37 (1978), p. 12-42. Sur l'archaïsme et le caractère aristocratique de la société italienne, Carlo Capra est ensuite revenu dans « Società e stato

nell'età napoleonica », M. BERENGO, S. ROMAGNOLI (dir.), *Reggio e i territori estensi dall'antico regime all'età napoleonica*, Parme, Pratiche editrice, 1979.

14. C. CAPRA, « Una ricerca in corso », *art. cit.*

15. C. CAPRA, « Società e stato nell'età napoleonica », *art. cit.*, p. 21. La phrase originale étant : *lo iato esistente tra questo Stato moderno borghese nei suoi fondamenti giuridici se non nei suoi ordinamenti politici e la società ancora arcaica e aristocratica [...] Il problema per così dire era quello di adattare la società allo Stato e non viceversa.*

16. « Gli anni francesi in Italia : le nuove condizioni della proprietà », *Studi storici*, 1 (1979), désormais dans Id., *Catasti e storia della proprietà terriera*, Turin, Einaudi, 1980, p. 131-161.

17. Moins pertinent – pour le moins dans l'immédiat – apparaît l'impact de ce fascicule sur l'historiographie méridionale « assorbita [...] da altre tematiche su cui verificare la dinamicità dei contesti » : R. DE LORENZO, *Un Regno in bilico. Uomini, eventi e luoghi del Mezzogiorno preunitario*, Rome, Carocci, 2001, p. 304.

18. Cf. L. ANTONIELLI, *I prefetti napoleonici*, Bologne, Il Mulino, 1983 ; C. CAPRA, « Il ricco, il dotto e il patrizio vulgo ». Notabili e funzionari nella Milano napoleonica », *I cannoni al Sempione : Milano e la « grande nation », 1796-1814*, Milan-Rome-Bari, Cariplo-Laterza, 1986, p. 38-74 ; A. SCIROCCO, « I corpi rappresentativi nel Mezzogiorno dal Decennio alla Restaurazione : il personale dei Consigli provinciali », *Quaderni Storici*, 1978 ; R. DE LORENZO, « Una fonte per la conoscenza del Mezzogiorno nel Decennio francese : gli atti dei consigli distrettuali del 1808 », *Archivio storico per le province napoletane*, III série, année XVIII, 1978 ; M.-S. CORCIULO, *Amministratori e amministrati in Terra d'Otranto (1806-1815)*, Rome, 1984 (version provisoire republiée ensuite sous le titre *Dall'amministrazione alla Costituzione : i consigli generali e distrettuali di Terra d'Otranto nel decennio francese 1806-1815*, Naples, Guida, 1992). Cf. également l'étude d'A. DE MARTINO, *La nascita delle intendenze: problemi dell'amministrazione periferica nel Regno di Napoli, 1806-1815*, Naples, Jovene, 1984.

19. C'est, par exemple, le cas des listes des plus grands imposés dans les emprunts forcés par les autorités françaises aux citoyens de la République Cisalpine utilisées par Arese et reprises par C. Capra en l'absence de documentation archivistique analogue à celle rédigée pour les territoires annexés directement à l'Empire (par exemple, Toscane, Ligurie et Piémont) ou dans le Royaume de Naples (listes des ayant droits de l'électorat actif et passif aux Conseils généraux et de districts).

20. J. TULARD, « Problèmes sociaux de la France impériale », *La France à l'époque napoléonienne*, *op. cit.*, p. 646-663 et, surtout, Id., *Napoléon et la noblesse d'Empire*, Paris, Tallandier, 1979.

21. C. CAPRA, « Nobili, notabili, élites ... », p. 30.

22. L. BERGERON, *L'épisode napoléonien. Aspects intérieurs, 1799-1815*, Paris, Seuil, 1972 [trad. it., *Napoleone e la società francese (1799-1815)*, Naples, Guida, 1975, p. 65 et suivantes].

23. Pour l'Italie, voir le débat déclenché par la publication de l'article d'Edoardo GRENDI, « *Il daumardismo : una via senza uscita?* », *Quaderni storici*, 29-30 (1975), p. 729-737 qui souleva de fortes perplexités sur l'approche quantitative de l'histoire sociale.

24. Il s'agit de 11 à 12% des grands notables. L. BERGERON, G. CHAUSSINAND-NOGARET, *Les « masses de granit »...*, *op. cit.*, p. 40, 43.

25. *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*, Paris-La Haye, Mouton-EHESS, 1978.

26. D. WORONOFF, *L'industrie sidérurgique en France pendant la Révolution et l'Empire*, Paris, EHESS, 1984 et S. CHASSANGE, *Le coton et ses patrons*, Paris, EHESS, 1991.

27. A. MOIOLI, « I ceti mercantili e manifatturieri e la loro partecipazione all'attività di governo nell'Italia napoleonica. Il caso del Consiglio generale di commercio », *Studi trentini di scienze storiche*, 1983, p. 381-424.
28. S. LEVATI, *La nobiltà del lavoro. Negozianti e banchieri a Milano tra ancien régime e restaurazione*, Milan, Franco Angeli, 1997.
29. C. MARTIGNONE, « La comunità dei commercianti. Imprenditori evangelici a Bergamo nell'ottocento », D. BIGAZZI (dir.), *Storie di imprenditori*, Bologne, Il Mulino, 1996, p. 53-96 ; C. BESANA, « Esperienze imprenditoriali nel Bergamasco tra Restaurazione e primi decenni preunitari », *Storia economica e sociale di Bergamo*, vol. IV, *Dalla fine del settecento all'avvio dello Stato unitario*, Bergamo, Fondazione per la storia economica e sociale di Bergamo, 1994, p. 177-217 ; F. BERTINI, *Nobiltà e finanza tra 700 e 800. Debiti ed affari a Firenze nell'età napoleonica*, Florence, Cet, 1989 ; B. SALVEMINI, « La città del negozio. Mercato, identità, poteri », M. DELL'AQUILA, B. SALVEMINI (dir.), *Storia di Bari*, Rome-Bari, Laterza, 1994 ; Id., « Storia e semantica di una professione. Appunti su negozio e negozianti a Bari fra Cinquecento e Ottocento », *Meridiana*, 17 (1993), p. 43-111.
30. Alain MAUREAU et Germaine PEYRON-MONTAGNON (dir.), *Vaucluse, Ardèche* ; André PALLUEL-GUILLARD (dir.), *Mont Blanc, Lemane* ; Roger DUFRAISSE (dir.), *Bas-Rhin, Sarre, Mont-Tonnerre, Rhin et Moselle, Roër* ; Claude Isabelle BRELOT (dir.), *Jura, Haute Saône, Doubs*.
31. J. LOGIE, *Les magistrats des cours et des tribunaux en Belgique, 1794-1814. Essai d'approche politique et sociale*, Genève, Droz, 1998 ; J.-P. ROYER, R. MARTINAGE, P. LECOCQ, *Juges et notables au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1988.
32. V. AZIMI, *Les premiers sénateurs français. Consulat et Premier Empire, 1800-1814*, Paris, Picard, 2000.
33. Paris, La Boutique de l'histoire, 1997.
34. Paris, 1996.
35. Turin, 1995.

## RÉSUMÉS

En parcourant l'historiographie française et italienne sur le sujet des notables, l'article cherche à mettre en évidence l'orientation gouvernementale forte qui se réalisa cependant dans des réalités politiques et sociales et dans des temps différents, en produisant des résultats apparemment difformes, mais qui en réalité cachent des affinités très profondes. En outre, on remarque que la question de la « notabilité » napoléonienne a été désormais dépassée dans l'intérêt de l'historiographie par celle plus large des élites. L'histoire sociale, aussi bien en France qu'en Italie, tend à considérer ce dernier thème sur un arc chronologique plus étendu que celui socialement limité de l'expérience napoléonienne, dans la tentative d'en saisir les résultats les plus profonds et les plus durables.

Glancing through French and Italian historiography on notables issue, this article tries to highlight the strong governmental orientation that, however, took place in different political, social and times' reality, to produce seemingly deformed results but, in reality, they hide very deep affinities. In addition, we can notice that the matter of Napoleonic « notability » has been

from now on overrun for the interest of historiography by the larger notion of elites. The social history, as well as in France as in Italy, tends to consider this last topic on a wider chronological axe than the limited social Napoleonian experience in an attempt to hold the deepest and the most lasting results.

Nel ripercorrere la storiografia francese e italiana sul tema dei notabili, il saggio cerca di evidenziare il forte orientamento governativo che però si realizzò in realtà politiche e sociali difformi, e in tempi diversi, producendo esiti apparentemente difformi ma che in realtà nascondono profondissime affinità. Inoltre si rimarca come la questione del « notabilato » napoleonico sia stata ormai superata nell'interesse della storiografia da quella più ampia delle *élites*. Un tema quest'ultimo che la storia sociale, tanto in Francia che in Italia, tende ormai ad osservare su un arco cronologico più ampio di quello socialmente limitato dall'esperienza napoleonica nel tentativo di coglierne gli esiti più profondi e durevoli.

## INDEX

**Mots-clés** : élites, histoire, politique, social

**Index géographique** : France, Italie

**Index chronologique** : Époque moderne

## AUTEUR

### STEFANO LEVATI

Enseignant l'histoire moderne au sein du Dipartimento di Scienze della Storia e della Documentazione storica de l'Università degli Studi de Milan, Stefano Levati est, depuis janvier 1991, rédacteur et, depuis 2001, membre du Comité de direction de la revue *Società e storia*. Il est l'auteur de *Da « tencin » a banchieri. I Tacciosi : l'ascesa economica e sociale di una famiglia di negozianti tra Ghiffa e Milano*, Intra, Banca Popolare di Intra, 1992 ; *La nobiltà del lavoro. Negozianti e banchieri a Milano tra ancien régime e restaurazione*, Milan, Franco Angeli, 1997 ; *Tra giornalismo e tutela degli interessi mercantili : Michele Battaglia (1800-1871)*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 1999 ; *L'affaire Ceroni. Ordine militare e cospirazione politica nella Milano di Bonaparte*, sous la direction de S. Levati, Milan, Guerini e associati, 2005 ; « *Viaggio di quasi tutta Europa colle viste del commercio dell'istruzione e della salute* » : *lettere di Giacomo e Paolo Greppi al padre (1777-1781)*, sous la direction de S. Levati e G. Liva, Milan, Camera di commercio-Archivio di Stato-Silvana Editore, 2006.